



Ce document est une mise à jour de l'ERI de 2000. Cette mise à jour a été préparée dans les buts suivants :

- clarifier les résultats d'apprentissage prescrits
- inclure des indicateurs de réussite proposés
- alléger le contenu

Lorsqu'elles sont encore pertinentes, les ressources recommandées dans la version de 2000 du programme d'études sont aussi incluses dans cette mise à jour. Pour en savoir plus, consulter la section « Ressources d'apprentissage » plus loin dans cet ERI.

ÉTUDES DES PREMIÈRES NATIONS DE LA C.-B. 12

Ensemble de ressources intégrées 2006

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre:

Études des Premières Nations de la C.-B. 12 : ensemble de ressources intégrées 2006

Trad. de: B.C. First Nations studies 12 : integrated resource package 2006.

Comprend des réf. bibliogr. : p.

Également disponible sur Internet.

ISBN 978-0-7726-5897-5

1. Autochtones – Étude et enseignement (Secondaire) – Colombie-Britannique.
2. Autochtones – Canada.
3. Enseignement secondaire – Programmes d'études – Colombie-Britannique.
4. Matériel didactique. I. British Columbia. Ministry of Education.

E78.B9 B7414 2006

971.1004'9700712711

2007-960256-8

Tous droits réservés © 2006 Ministry of Education, Province of British Columbia

Avis de droit d'auteur

Toute reproduction, en tout ou en partie, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de la province.

Avis de propriété exclusive

Ce document contient des renseignements privés et confidentiels pour la province. La reproduction, la divulgation ou toute autre utilisation de ce document sont expressément interdites, sauf selon les termes de l'autorisation écrite de la province.

Exception limitée à l'interdiction de reproduire

La province autorise la copie et l'utilisation de cette publication en entier ou en partie à des fins éducatives et non lucratives en Colombie-Britannique et au Yukon (a) par tout le personnel des conseils scolaires de la Colombie-Britannique, y compris les enseignants et les directions d'école, par les organismes faisant partie du *Educational Advisory Council* et identifiés dans l'arrêté ministériel, par d'autres parties offrant directement ou indirectement des programmes scolaires aux élèves admissibles en vertu de la *School Act*, R.S.B.C. 1996, c.412, ou *Independent School Act*, R.S.B.C. 1996, c.216, (lois scolaires), et (b) par d'autres parties offrant directement ou indirectement des programmes scolaires sous l'autorité du ministre du Département d'éducation du Yukon tel que défini dans le *Education Act*, R.S.Y. 2002, c.61.

Remerciements	III
Préface	V

INTRODUCTION

Raison d'être	3
Exigences et crédits de fin d'études	3
Examen pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.....	3
Philosophie inhérente au programme d'études	4
Composantes du programme d'études	4
Durée d'enseignement suggérée	5

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats (<i>Alternative Delivery Policy</i>)	9
Façons de tenir compte des contextes locaux	9
Participation des parents et des tuteurs	10
Considérations de sécurité	10
Confidentialité.....	10
Inclusion, égalité et accessibilité pour tous les apprenants	11
Collaboration avec l'école et la communauté	11
Technologies de l'information et des communications	12
Collaboration avec la communauté autochtone.....	12
Droit d'auteur.....	14
Débats	14
Analyse des médias	15

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

Caractéristiques des résultats d'apprentissage.....	19
Domaines d'apprentissage	19
Résultats d'apprentissage prescrits.....	20

RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

Éléments clés	25
Indicateurs de réussite	25
Mesure et évaluation formative	26
Études des Premières Nations de la C.-B. 12	
Éléments clés	29
Indicateurs de réussite proposés	
Compétences et méthodes	30
Le monde naturel et les humains : relations et échanges	33
Contact, colonialisme et résistance.....	36
Expressions culturelles	39
Leadership et autodétermination	41

RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

Renseignements généraux.....	45
------------------------------	----

Ce document est une mise à jour de l'ERI de 2000; il comprend des indicateurs de réussite proposés, un ensemble plus clair et plus succinct de résultats d'apprentissage prescrits, un « instantané » des éléments clés du cours et d'autres améliorations mineures, tout en conservant l'essence et l'objectif du contenu du programme d'études de 2000.

Le ministère de l'Éducation tient à remercier toutes les personnes et tous les organismes partenaires qui, sous la responsabilité (2005-2006) d'Adrienne Gnidec du Ministère, ont contribué à l'élaboration de l'ERI d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12. Le Ministère tient aussi à remercier les équipes d'enseignants qui ont préparé la version de 2000 de l'ERI d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 ainsi que les personnes suivantes, qui ont participé à la mise à jour 2005-2006 de ce document :

Lyn Daniels (Cree)	District scolaire n° 71 (Comox Valley)
Nella Nelson (Kwakwaka'wakw)	District scolaire n° 61 (Victoria)
Paul Stevenson	District scolaire n° 61 (Victoria)

Cet Ensemble de ressources intégrées (ERI) fournit l'information de base dont les enseignants auront besoin pour la mise en œuvre du programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12. Ce document remplace le contenu portant sur le cours d'*Études des Premières Nations de la C.-B. 12* (2000).

L'information contenue dans ce document est aussi accessible sur Internet à l'adresse suivante : www.bced.gov.bc.ca/irp/firp.htm

Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement les composantes de cet ERI.

INTRODUCTION

L'introduction fournit des renseignements généraux sur le programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12, tout en précisant les points particuliers et les exigences spéciales.

Cette section renferme les renseignements suivants :

- la raison d'être du programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 dans les écoles de la Colombie-Britannique;
- la philosophie de ce cours;
- des renseignements sur les exigences et les examens du programme de fin d'études secondaires;
- la description des composantes du programme, qui sont regroupées en fonction des résultats d'apprentissage prescrits faisant partie d'un même domaine d'intérêt;
- la durée d'enseignement suggérée pour le cours.

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Cette section de l'ERI renferme des renseignements complémentaires qui aideront les enseignants à élaborer leurs stratégies d'enseignement et à préparer la mise en œuvre de ce programme d'études en vue de répondre aux besoins de tous les apprenants.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

Cette section de l'ERI contient les résultats d'apprentissage prescrits. Ces derniers représentent les normes de contenu prescrits pour les programmes d'études provinciaux. Ils précisent les attitudes, les compétences et les connaissances nécessaires pour chaque matière. Ils expriment ce que les élèves doivent savoir et savoir faire à la fin du cours.

RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

Cette section de l'ERI renferme l'information nécessaire à l'évaluation formative et à la mesure du rendement des élèves. Elle comprend des ensembles d'indicateurs de réussite précis pour chaque résultat d'apprentissage prescrit. Les indicateurs de réussite décrivent ce que les élèves doivent être en mesure de faire pour montrer qu'ils satisfont entièrement aux exigences du programme d'études pour la matière et l'année en question. Aucun des indicateurs de réussite n'est obligatoire; ils sont fournis pour aider les enseignants à évaluer dans quelle mesure les élèves atteignent les résultats d'apprentissage prescrits.

Cette section renferme aussi des éléments clés ou descriptions du contenu servant à préciser l'étendue et la portée des résultats d'apprentissage prescrits.

RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

Cette section fournit des renseignements généraux sur les ressources d'apprentissage, ainsi que l'hyperlien vers le site des collections par classe des programmes d'études; ce site contient les titres, les descriptions et l'information nécessaire pour commander les ressources recommandées de la collection par classe du programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12.



INTRODUCTION

*Études des Premières Nations
de la C.-B. 12*

Cet ensemble de ressources intégrées (ERI) constitue le programme d'études officiel du Ministère pour le cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12. L'élaboration de cet ERI a été guidée par les principes suivants :

- l'apprentissage nécessite la participation active de l'élève;
- chacun apprend à sa façon et à son rythme;
- l'apprentissage est un processus à la fois individuel et collectif.

Par ailleurs, ce document tient compte du fait que des jeunes aux antécédents, aux intérêts, aux aptitudes et aux besoins variés fréquentent les écoles de la Colombie-Britannique. Dans la mesure du possible, les résultats d'apprentissage, les indicateurs de réussite et les activités d'évaluation tentent de répondre à ces besoins et de garantir l'égalité de tous les apprenants ainsi que leur accès à ce programme d'études.

Ce document est une mise à jour de l'ERI de 2000. Celle-ci a été préparée dans les buts suivants :

- clarifier les résultats d'apprentissage prescrits;
- inclure des indicateurs de réussite proposés;
- alléger le contenu.

Lorsqu'elles sont encore pertinentes, les ressources recommandées dans la version de 2000 du programme d'études sont aussi incluses dans cette mise à jour. Pour en savoir plus, consulter la section « Ressources d'apprentissage » plus loin dans cet ERI.

En novembre et en décembre 2005, le public a pu examiner la version préliminaire du programme d'études révisé d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 et y réagir. Cette mise à jour de l'ERI tient compte des commentaires obtenus des enseignants, des élèves, des parents et d'autres collaborateurs du monde de l'éducation.

RAISON D'ÊTRE

Ce programme fait ressortir avant tout la diversité, la profondeur et la plénitude des cultures autochtones de la Colombie-Britannique. En accordant une attention particulière aux langues, aux cultures et à l'histoire des peuples des Premières Nations, il met en lumière une partie importante de notre histoire. Conçu dans le but d'apporter, avec le concours de ces derniers, un contenu autochtone authentique au programme du cycle supérieur, il offre aux élèves la

possibilité de découvrir et de comprendre les traditions, l'histoire et les réalités contemporaines de ces peuples, et d'examiner les défis et les perspectives que l'avenir pourrait leur réserver.

En incitant les élèves à examiner les langues et les cultures de ces peuples dans leurs contextes tout particuliers, ce programme leur en révèle la richesse et la diversité. Il vise à poser les fondements conceptuels qui permettront à tous les apprenants de reconnaître et de respecter les similitudes et les différences qui caractérisent les cultures, très diverses, du monde entier. À ce titre, il favorisera chez tous les élèves une meilleure compréhension des peuples des Premières Nations. Tout programme qui porte essentiellement sur les Autochtones pourra susciter des discussions informées sur les questions qui les concernent, et favoriser l'émergence chez les élèves autochtones d'un sentiment d'appartenance aux écoles du système public et de la place qui leur revient dans notre patrimoine.

EXIGENCES ET CRÉDITS DE FIN D'ÉTUDES

Le cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 est un des trois cours officiels que doivent suivre les élèves s'ils veulent satisfaire aux exigences du diplôme de fin d'études secondaires dans le domaine des sciences humaines. Ce cours vaut quatre crédits et doit être signalé en tant que tel au ministère de l'Éducation pour les besoins des relevés de notes.

Le code du cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 est FNSF 12. Ce cours est aussi offert en anglais (*BC First Nations Studies 12*; le code est alors FNS 12).

EXAMEN POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 comporte un examen du secondaire deuxième cycle comptant pour 20 % de la note finale du cours. Les élèves doivent subir cet examen s'ils veulent recevoir les crédits associés au cours.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section du site Web du Ministère qui porte sur les examens : www.bced.gov.bc.ca/exams/

PHILOSOPHIE INHÉRENTE AU PROGRAMME D'ÉTUDES DES PREMIÈRES NATIONS DE LA C.-B. 12

Ce programme est fondé sur les énoncés descriptifs ci-dessous se rapportant aux peuples autochtones et à leurs cultures, valeurs, croyances, traditions, histoire, langues et territoires :

- Les peuples autochtones forment des cultures complexes, dynamiques et en évolution, qui se sont adaptées aux événements et aux réalités d'un monde en mutation.
- Les valeurs et les croyances des peuples autochtones sont diverses, profondes et pertinentes.
- Pour comprendre les questions relatives aux Autochtones, il faut d'abord savoir et reconnaître que tous les événements contemporains trouvent leur origine dans l'histoire orale et écrite.
- La langue et le territoire constituent les assises de l'identité et de la culture autochtones.
- Les vues des Autochtones sur l'apprentissage et le savoir peuvent être différentes de celles d'autres sociétés.
- La ténacité et la détermination manifestées par les cultures autochtones pourront poser les fondements d'un avenir meilleur pour elles.
- La culture et l'histoire des peuples autochtones font partie intégrante de l'évolution de la société, tant en Colombie-Britannique qu'au Canada.
- Les peuples autochtones jouent un rôle essentiel dans la détermination de la prospérité future de notre province, de notre pays et du monde.

Les modes de vie anciens des peuples autochtones reposent sur les éléments suivants :

- le sens des responsabilités de l'individu envers la famille, la collectivité et la nation;
- la reconnaissance de l'importance que revêt la quête perpétuelle d'un équilibre entre les dimensions spirituelle, affective, physique et intellectuelle de l'être humain;
- le respect de la relation étroite qui existe entre tous les éléments du monde naturel.

Dans cette vision du monde, la nature est constituée de systèmes complets qui à leur tour forment les parties interdépendantes d'un vaste tout. Le programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 présenté dans cet ERI a pour objet de documenter, de reconnaître et d'exprimer cette perspective holistique. Il fournit en outre aux élèves l'occasion d'étudier le passé, d'analyser le présent et d'examiner les possibilités qu'offre l'avenir.

COMPOSANTES DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Chaque composante du programme d'études consiste en un ensemble de résultats d'apprentissage prescrits qui font partie d'un même domaine d'intérêt. Les résultats d'apprentissage prescrits du cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 sont regroupés sous les composantes suivantes :

L'ordre des composantes telles que présentées ici ne sert aucunement à proposer une présentation linéaire du cours. On encourage les enseignants à élaborer des unités axées sur des thèmes, la chronologie, des enjeux, des enquêtes ou des projets.

Compétences et méthodes

Les résultats d'apprentissage prescrits de cette composante offrent aux élèves l'occasion d'acquérir les habiletés et les attitudes dont ils auront besoin pour étudier les diverses cultures des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Cette composante leur permet en outre de travailler les habiletés et les processus nécessaires à l'exercice d'un civisme actif. La meilleure façon d'enseigner ces habiletés est de les intégrer à d'autres éléments du cours.

Le monde naturel et les humains : relations et échanges

Pour atteindre les résultats d'apprentissage prescrits de cette composante, les élèves doivent acquérir des connaissances sur les peuples des Premières Nations et sur les rapports étroits qu'ils entretiennent depuis

Études des Premières Nations de la C.-B. 12

Compétences et méthodes	Le monde naturel et les humains : relations et échanges	Contact, colonialisme et résistance	Expressions culturelles	Leadership et autodétermination
--------------------------------	--	--	--------------------------------	--

toujours avec la terre et le monde de la nature. Les élèves examineront également les types de peuplements traditionnels de ces peuples et leur façon de concevoir la prise en charge de la terre et des ressources.

Dans le cadre de cette composante, les élèves pourront se renseigner sur les processus d'éducation et d'apprentissage qui sont propres aux Premières Nations d'hier et d'aujourd'hui. Ils auront aussi l'occasion d'analyser les utilisations traditionnelles des ressources, ainsi que les échanges d'idées et de pratiques qui ont marqué les relations mutuelles de ces peuples et leurs relations avec d'autres cultures.

Contact, colonialisme et résistance

Pour atteindre les résultats d'apprentissage prescrits de cette composante, les élèves devront évaluer les répercussions que le contact avec les Européens et le colonialisme ont eues sur les Premières Nations de notre province. Ils seront aussi appelés à manifester leurs connaissances relativement aux origines et à l'histoire des Métis de l'Ouest canadien.

Conformément aux exigences de ces résultats d'apprentissage, les élèves devront examiner l'incidence que le contact avec les Européens, la religion et le colonialisme ont eue sur les structures sociales, les économies et les processus d'éducation de ces peuples. Ils auront des occasions de faire des recherches sur la résistance que ces derniers ont opposée au colonialisme, et particulièrement aux empiètements territoriaux.

Expressions culturelles

Les résultats d'apprentissage prescrits de cette composante ont trait à la littérature et aux traditions orales des Premières Nations. Pour les atteindre, les élèves devront être en mesure d'expliquer les fonctions et l'importance de la tradition orale et ce, en se reportant aux traditions d'un peuple particulier. Ils auront aussi pour tâche de lire et d'interpréter des œuvres autochtones. Ils auront l'occasion d'analyser, d'interpréter et d'évaluer des façons dont les Premières Nations sont dépeintes, et d'examiner à quel point il est important pour ces dernières de prendre en main le développement de leurs traditions artistiques.

Cette composante comprend également une série de résultats d'apprentissage connexes, qui se rapportent aux traditions artistiques des Premières Nations. Pour les atteindre, les élèves devront expliquer

l'importance culturelle de diverses formes d'expression artistique (tissage, sculpture, peinture, danse, chant, etc.). Ils devront aussi montrer combien il est important pour les Premières Nations de déterminer elles-mêmes la fonction qu'elles attribueront à leurs traditions et à leurs artefacts historiques. Enfin, les élèves examineront et interpréteront diverses œuvres d'art autochtones.

Leadership et autodétermination

Pour atteindre les résultats d'apprentissage prescrits de cette composante, les élèves devront expliquer l'importance de termes liés à l'étude de l'identité et de l'autodétermination autochtones. Ils devront acquérir une bonne connaissance des groupes et des chefs autochtones actuels et ce, à l'échelon local, provincial et national.

Les élèves seront aussi appelés à décrire et à analyser les lois, les politiques et les faits qui, dans notre société, ont une incidence sur l'autodétermination des Autochtones. On demandera aux élèves d'expliquer l'importance, pour les Premières Nations, de certaines décisions capitales de la Cour suprême du Canada et de questions liées au développement économique contemporain. Enfin, les élèves devront montrer dans quelle mesure ils comprennent les enjeux et la portée des négociations et des accords actuels visant l'autodétermination des Autochtones.

DURÉE D'ENSEIGNEMENT SUGGÉRÉE

Les programmes d'études provinciaux sont élaborés en fonction de la durée d'enseignement recommandée par le ministère de l'Éducation pour chaque matière. Les enseignants sont libres de combiner divers programmes d'études afin d'amener les élèves à intégrer les idées et à établir des liens logiques.

Le cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 exige environ de 90 à 110 heures d'enseignement. Bien qu'un cours de 4 crédits soit habituellement l'équivalent de 120 heures d'enseignement, la durée suggérée laisse une certaine flexibilité permettant de répondre aux besoins locaux.



CONSIDÉRATIONS
CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME D'ÉTUDES

*Études des Premières Nations
de la C.-B. 12*

Cette section de l'ERI renferme des renseignements complémentaires qui aideront les enseignants à élaborer leurs stratégies d'enseignement et à préparer la mise en œuvre de ce programme d'études en vue de répondre aux besoins de tous les apprenants.

Cette section comprend les renseignements suivants :

- la politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats (*Alternative Delivery Policy*),
- les façons de tenir compte des contextes locaux,
- la participation des parents et des tuteurs,
- les considérations de sécurité,
- la confidentialité,
- l'inclusion, l'égalité et l'accessibilité pour tous les apprenants,
- la collaboration avec l'école et la communauté,
- la collaboration avec la communauté autochtone,
- les technologies de l'information et des communications,
- le droit d'auteur,
- les débats,
- l'analyse des médias.

POLITIQUE RELATIVE AUX AUTRES MODES DE PRÉSENTATION DES SUJETS DÉLICATS (ALTERNATIVE DELIVERY POLICY)

La politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats (*Alternative Delivery Policy*) ne s'applique pas à cet ERI.

Cette politique explique la façon dont les élèves, avec le consentement de leurs parents ou de leurs tuteurs et après consultation avec l'autorité scolaire de leur région, peuvent choisir d'autres moyens que l'enseignement dispensé par un enseignant dans une salle de classe ordinaire pour aborder les résultats d'apprentissage prescrits de la composante Santé des programmes d'études suivants :

- Éducation à la santé et à la carrière M à 7 et la composante Processus de planification du programme d'études de Formation personnelle et sociale M à 7 (jusqu'à septembre 2008)
- Éducation à la santé et à la carrière 8 et 9
- Planification 10

Cette politique reconnaît le rôle essentiel que joue la famille dans le développement des attitudes, des normes et des valeurs de l'enfant, mais elle n'en exige pas moins que tous les résultats d'apprentissage prescrits soient abordés et évalués dans le cadre du mode de présentation convenu.

Il est important de situer le terme « autres modes de présentation » par rapport à la politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats. Cette politique stipule que les écoles ne peuvent omettre d'aborder ou d'évaluer des résultats d'apprentissage prescrits du programme d'Éducation à la santé et à la carrière et ce, quels qu'ils soient. Elle précise également qu'aucun élève ne peut être exempté de l'obligation d'atteindre tous les résultats d'apprentissage prescrits de la composante Santé. On s'attend à ce que les élèves qui optent pour un autre mode de présentation fassent l'étude des résultats d'apprentissage prescrits de cette composante et qu'ils soient en mesure de manifester leurs connaissances dans ce domaine.

Pour plus de renseignements sur la politique relative aux autres modes de présentation des sujets délicats, consulter le site Web suivant : www.bced.gov.bc.ca/policy/

FAÇONS DE TENIR COMPTE DES CONTEXTES LOCAUX

Dans le programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12, une certaine flexibilité s'offre à l'enseignant et à l'élève quant aux choix des sujets pouvant leur permettre d'atteindre certains résultats d'apprentissage. Cette flexibilité donne aux enseignants la possibilité de planifier leurs cours en choisissant des sujets et des exemples convenant au contexte local et aux intérêts particuliers de leurs élèves. Au moment de la sélection des sujets, il pourra être pertinent de tenir compte des suggestions des élèves.

Notre province et le reste du Canada comptent un grand nombre de collectivités autochtones distinctes et hétérogènes. Afin de souligner la diversité culturelle des Premières Nations de notre province et afin de rendre le programme significatif aux yeux des élèves, on recommande aux enseignants d'articuler dans la mesure du possible les résultats d'apprentissage autour d'un contenu local, centré sur un peuple dont le territoire traditionnel se trouve dans la région (p. ex. 35 % du contenu). La meilleure manière d'incorporer un tel contenu consiste à inviter des conférenciers en classe. Cependant, les écoles situées en zones urbaines accueillent des élèves appartenant à des Premières Nations d'autres régions de la province; les élèves pourront alors étudier les traditions et les expériences de leur propre peuple.

Les enseignants qui désirent incorporer un contenu local à leurs cours doivent établir leur propre documentation pédagogique à l'aide de ressources se rapportant à la collectivité autochtone de la région et créer un réseau de soutien comprenant des membres de Premières Nations locales. On encourage également les enseignants à se mettre en rapport avec des conseils de tribu, des conseils de bande ou des organismes de Premières Nations en milieux urbains afin d'obtenir leur aide relativement aux objectifs du cours (pour de plus amples détails, voir la section « Collaboration avec la communauté autochtone » à la page 12).

En ce qui a trait à la mise en œuvre du programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12, il est important de noter que des protocoles d'ordre culturel existent déjà. Tout enseignant qui désire faire appel à des pratiques ou à du matériel liés à la culture autochtone (légendes, récits, chansons, dessins, emblèmes, photos, documents audiovisuels, danses, etc.) doit en obtenir l'autorisation en consultant des individus, des familles, des aînés, des chefs héréditaires, des conseils de bande ou des conseils de tribu. Il est recommandé d'obtenir cette autorisation avant d'utiliser tout plan ou matériel pédagogique.

PARTICIPATION DES PARENTS ET DES TUTEURS

La famille joue un rôle essentiel dans le développement des attitudes et des valeurs de l'élève. L'école, quant à elle, joue un rôle de soutien en mettant l'accent sur les résultats d'apprentissage prescrits du programme d'études. Les parents et les tuteurs peuvent appuyer, enrichir et approfondir le programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 à la maison.

Quelques-uns des sujets abordés dans le cadre du programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 peuvent revêtir un caractère délicat pour certains élèves ou parents. Par exemple, le sujet du régime des écoles résidentielles peut déclencher de fortes réactions émotionnelles chez certaines personnes ou dans certaines communautés. Il est donc vivement recommandé aux écoles d'informer les parents et les tuteurs de tous les aspects du programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12. Les enseignants (avec le concours des directions d'école et du district) peuvent choisir d'avoir recours aux stratégies suivantes :

- informer les parents, les tuteurs et les élèves des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours

- accéder aux demandes des parents et des tuteurs de discuter des plans de cours des diverses unités et des ressources d'apprentissage

De même, les enseignants pourront se sensibiliser aux expériences, points de vue et sentiments existant au sein de la communauté avant d'enseigner le cours et ils pourront ainsi prendre des décisions judicieuses pour la présentation du sujet.

CONSIDÉRATIONS DE SÉCURITÉ

Il convient de discuter des directives de sécurité avec les élèves. Les directives de sécurité doivent appuyer et encourager la démarche d'enquête, tout en favorisant la sécurité dans la salle de classe et sur le terrain.

Le travail sur le terrain et les excursions exigent une vigilance particulière en ce qui concerne la sécurité routière, les pratiques de sécurité dans les lieux d'étude et lors de l'obtention d'échantillons et enfin, une sensibilisation aux changements de temps subits.

Dans chaque district scolaire, la responsabilité de la promotion de la sécurité doit être partagée par le conseil scolaire, les directions d'école, les enseignants et les élèves : c'est la coopération entre tous ces groupes qui favorisera l'établissement d'une attitude propice à la sécurité, tant à l'intérieur de l'école qu'à l'extérieur.

CONFIDENTIALITÉ

La *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (Loi sur l'accès à l'information et sur la protection de la vie privée) s'applique aux élèves, aux employés des districts scolaires et à tous les programmes d'études. Les enseignants, les administrateurs et le personnel des écoles doivent tenir compte des recommandations suivantes :

- Connaître les directives générales de l'école et du district quant aux dispositions de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* et à la façon dont elles s'appliquent à tous les cours, y compris Études des Premières Nations de la C.-B. 12.
- Ne pas utiliser le numéro scolaire personnel (NSP) dans les travaux que l'élève tient à garder confidentiels.
- Veiller à ce que les élèves sachent que, s'ils dévoilent de l'information indiquant qu'ils sont en danger, cette information ne peut rester confidentielle.

- Informer les élèves de leurs droits en vertu de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*, notamment de leur droit d'accès aux renseignements les concernant dans les dossiers scolaires. Informer les parents de leur droit d'accès aux dossiers scolaires de leurs enfants.
- Réduire au minimum le type et la quantité de renseignements personnels inscrits et s'assurer qu'ils ne servent que pour des besoins précis.
- Informer les élèves qu'ils seront les seuls à inscrire des renseignements personnels, à moins qu'eux-mêmes, ou leurs parents, n'aient consenti à ce que les enseignants obtiennent ces renseignements d'autres personnes (y compris leurs parents).
- Expliquer aux élèves et à leurs parents pourquoi on leur demande de fournir des renseignements personnels dans le cadre du programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12.
- Informer les élèves et leurs parents qu'ils peuvent demander que l'école corrige ou annote tout renseignement personnel consigné dans les dossiers de l'école, et ce, en vertu de l'article 29 de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*.
- Faire savoir aux élèves que le droit d'accès des parents aux travaux scolaires de leurs enfants se limite aux renseignements relatifs aux progrès de ces derniers.
- S'assurer que toute information utilisée pour l'évaluation des progrès de l'élève est à jour, exacte et complète.

Pour plus de renseignements sur la confidentialité, consulter le site Web suivant : www.mser.gov.bc.ca/privacyaccess/

INCLUSION, ÉGALITÉ ET ACCESSIBILITÉ POUR TOUS LES APPRENANTS

Le bagage culturel, les centres d'intérêt et les aptitudes des jeunes qui fréquentent les écoles de la Colombie-Britannique sont très diversifiés. Le système scolaire de la maternelle à la 12^e année s'applique à satisfaire les besoins de tous les élèves. Lorsqu'ils choisissent des thèmes, des activités et des ressources pour appuyer l'enseignement du cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12, les enseignants devraient s'assurer que leurs choix vont dans le sens de l'inclusion, de l'égalité et de l'accessibilité pour tous les élèves. Ils devraient notamment s'assurer que l'enseignement, l'évaluation et les ressources

reflètent cette ouverture à la diversité et comportent des modèles de rôles positifs, des situations pertinentes et des thèmes tels que l'inclusion, le respect et l'acceptation.

La politique gouvernementale favorise les principes d'intégration et d'inclusion des élèves dont l'anglais est la langue seconde et des élèves ayant des besoins particuliers. La plupart des résultats d'apprentissage prescrits et des indicateurs de réussite proposés dans cet ERI conviendront à tous les élèves, y compris ceux ayant des besoins particuliers. Certaines stratégies devront être adaptées pour permettre à ces élèves d'atteindre les résultats d'apprentissage prescrits. S'il y a lieu, des modifications peuvent être apportées aux résultats d'apprentissage prescrits pour les élèves ayant des plans d'apprentissage personnalisés.

Pour plus d'information sur les ressources et les services d'appoint offerts aux élèves ayant des besoins particuliers, consulter le site Web suivant : www.bced.gov.bc.ca/specialied/

COLLABORATION AVEC L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ

Le programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 aborde une vaste gamme de compétences et de connaissances que les élèves ont acquises dans d'autres aspects de leur vie. Il importe de reconnaître que l'apprentissage relatif à ce programme d'études dépasse largement le cadre de la salle de classe.

Des programmes mis en place par les écoles et les districts, ainsi que des organismes communautaires, peuvent compléter et approfondir l'apprentissage acquis dans le cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 par l'entremise de ressources d'apprentissage élaborées localement, de conférenciers invités, d'ateliers et d'études sur le terrain. Les enseignants peuvent tirer parti des compétences spécialisées de ces organismes communautaires et de leurs membres.

Inviter des personnes-ressources de l'extérieur, voilà un moyen efficace d'enrichir le contenu, de mettre en évidence et en pratique le savoir écouter et de faire connaître aux élèves différents points de vue. La présence de personnes-ressources fournit aussi des occasions de débattre de certaines questions. Elle peut leur fournir un sujet de départ pour rédiger un texte ou entreprendre d'autres activités. En résumé,

elle rend l'apprentissage plus concret et pertinent. Une table ronde est aussi un bon moyen de présenter en même temps plusieurs points de vue sur un sujet.

Pour assurer la réussite de la visite d'une personne-ressource :

- Préciser la nature de la présentation (p. ex. conférence, questions et réponses, débat, réactions aux présentations des élèves, animation d'une simulation ou d'une étude de cas). Veiller à ce que les conférenciers comprennent bien le but de leur présentation, la structure de l'activité et le temps qui leur est alloué; le contenu de la présentation doit aussi être en lien direct avec les résultats d'apprentissage prescrits. Passer en revue tout le matériel qu'ils utilisent, et surtout distribuent, pour vérifier qu'il est convenable et pertinent.
- Connaître les directives du district concernant les présentateurs externes et veiller à ce que l'invité se conforme à ces directives.
- Aussi souvent que possible, donner aux élèves la responsabilité de contacter le ou les conférenciers avant la présentation et de prendre les dispositions logistiques nécessaires.
- Donner aux élèves le temps de se préparer à la venue du conférencier ou du groupe invité en dressant une liste de questions clés.
- Avant que le conférencier ne prenne la parole, présenter le sujet de la conférence, et après celle-ci, en faire la récapitulation.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

L'étude des technologies de l'information et des communications prend de plus en plus d'importance dans la société. Les élèves doivent être capables d'acquérir et d'analyser de l'information, de raisonner et de communiquer, de prendre des décisions éclairées, et de comprendre et d'utiliser les technologies de l'information et des communications à des fins diverses. Il importe que les élèves développent ces compétences pour en tirer parti dans leurs études, leur carrière future et leur vie quotidienne.

La compétence en technologies de l'information et des communications se définit comme la capacité d'obtenir et de partager des connaissances par l'entremise de recherches, d'études, de l'enseignement ou de la transmission de l'information au moyen de supports médiatiques. Pour devenir compétent dans

ce domaine, l'élève doit être capable de trouver, de rassembler, d'évaluer et de communiquer de l'information au moyen d'outils technologiques; il doit aussi développer les connaissances et les compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement ces outils technologiques et de résoudre les problèmes éventuels. Pour être jugé compétent dans ce domaine, l'élève doit de plus être capable de comprendre les questions éthiques et sociales liées à l'utilisation des technologies de l'information et des communications et d'en faire une évaluation critique. Lorsqu'ils préparent des stratégies d'enseignement et d'évaluation en Études des Premières Nations de la C.-B. 12, les enseignants doivent donner aux élèves des occasions d'approfondir leurs connaissances en relation avec les sources des technologies de l'information et des communications, et de réfléchir de manière critique au rôle que jouent ces technologies dans la société.

COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE

Afin d'aider les enseignants à communiquer en classe une information exacte et conforme au concept autochtone de la transmission du savoir et de l'apprentissage, le programme d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 a été conçu de façon qu'ils puissent obtenir l'aide et la participation d'enseignants autochtones, d'ainés et d'autres membres bien informés de la ou des collectivités autochtones les plus proches de l'école ou du district.

Les enseignants qui désirent mettre en œuvre un programme valable, axé sur un contenu local substantiel, doivent faire appel à diverses ressources et créer leur propre réseau de soutien. Grâce à l'établissement de rapports sérieux avec la collectivité autochtone et de consultations avec les représentants d'une Première Nation locale en vue d'obtenir leur appui relatif à la matière enseignée, les enseignants pourront favoriser un apprentissage actif, pratique et expérientiel, et donner à leurs cours un caractère local. Le diagramme à la page suivante indique les diverses personnes et entités auxquelles les enseignants voudront sans doute s'adresser pour obtenir de l'aide.

Avant de se mettre en rapport avec des chefs, des aînés ou d'autres autorités autochtones locales, il serait sans doute utile pour un enseignant de consulter certains collègues (p. ex. enseignants d'autres régions qui ont déjà une certaine expérience en la matière),

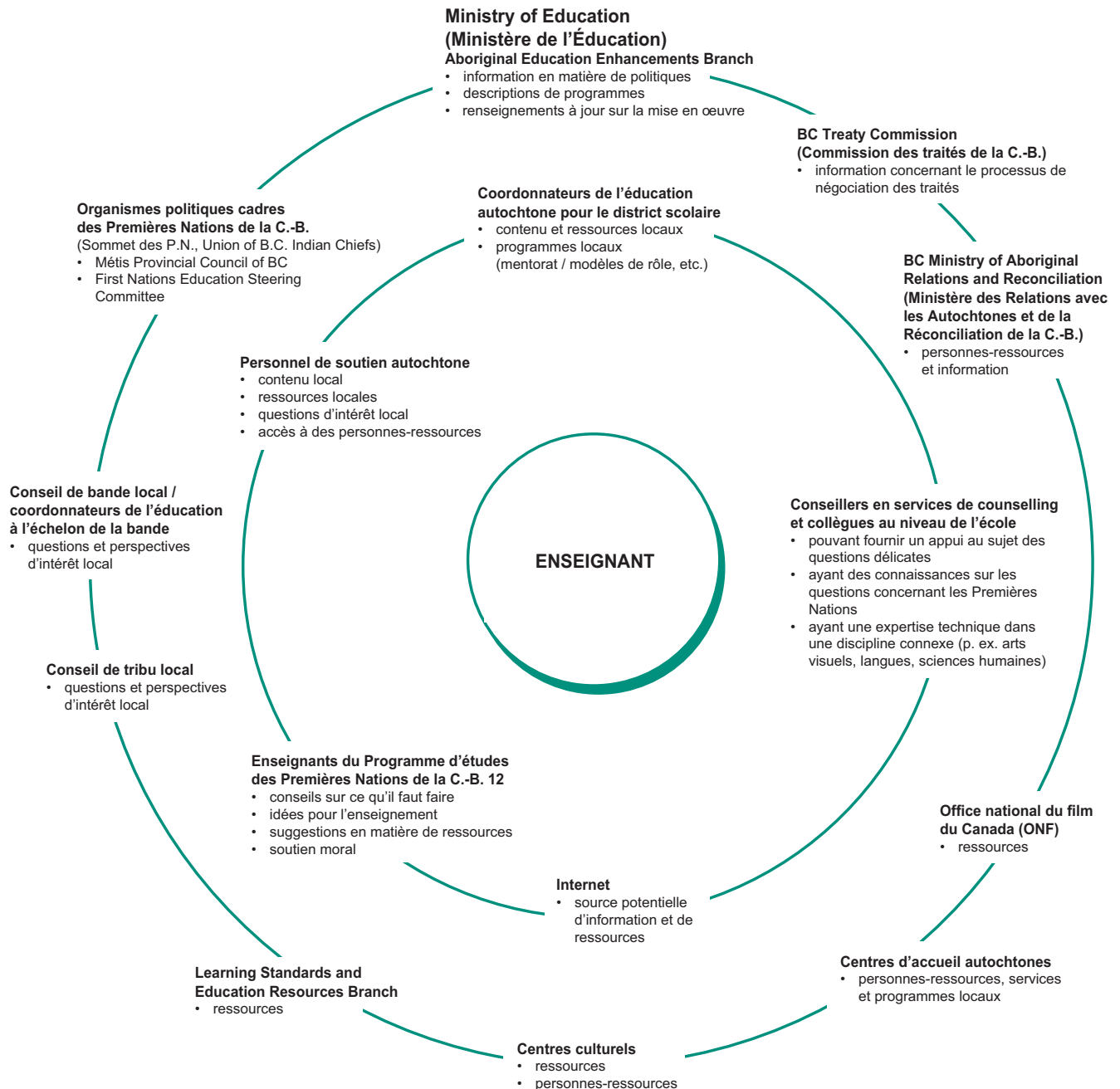
ainsi que le coordonnateur local de l'Éducation autochtone. De fait, ce dernier sera particulièrement bien placé pour aider un enseignant à se concilier l'appui de la collectivité autochtone.

Par ailleurs, les enseignants pourront consulter les diverses publications du ministère de l'Éducation, dont la section « Planning Your Program » du document *Shared Learnings* (1998). Cette ressource a été

élaborée dans le but d'aider tous les enseignants à donner à leurs élèves la possibilité de se renseigner et de partager certaines expériences avec les peuples autochtones de la Colombie-Britannique.

Pour plus d'information sur ces documents, consulter le site Web de l'éducation autochtone : www.bced.gov.bc.ca/abed/welcome.htm

Créer un réseau de soutien



DROIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur garantit la protection des œuvres littéraires, dramatiques, artistiques et musicales; des enregistrements sonores; des représentations d'une œuvre en public; et des signaux de communication. Le droit d'auteur donne aux créateurs le droit, devant la loi, d'être rémunérés pour leurs œuvres et d'en contrôler l'utilisation. La loi permet quelques exceptions pour les écoles (c.-à-d. du matériel spécifique autorisé), mais ces exceptions sont très limitées, par exemple la reproduction de matériel pour des recherches ou des études privées. La *Loi sur le droit d'auteur* précise de quelle façon les ressources peuvent être utilisées en classe et par les élèves à la maison.

Pour respecter le droit d'auteur, il faut comprendre la loi. Les actions suivantes sont illégales, à moins que le détenteur d'un droit d'auteur en ait donné l'autorisation :

- Reproduire du matériel et photocopier des documents protégés par un droit d'auteur dans le but d'éviter l'achat de la ressource originale, quelle qu'en soit la raison.
- Reproduire du matériel et photocopier des documents protégés par un droit d'auteur, sauf s'il s'agit d'une très petite portion; dans certains cas, la loi permet de reproduire une œuvre entière, par exemple dans le cas d'un article de journal ou d'une photographie, pour les besoins d'une recherche, d'une critique, d'une analyse ou d'une étude privée.
- Faire écouter des émissions de radio ou de télévision aux élèves d'une classe, à moins que l'écoute ne soit autorisée à des fins pédagogiques (il existe des exceptions, telles les émissions d'actualités et de commentaires d'actualités diffusées il y a moins d'une année et soumises par la loi à des obligations de tenue de dossiers; pour d'autres détails, consulter le site Web indiqué à la fin de cette section).
- Photocopier des partitions musicales, des cahiers d'exercices, du matériel pédagogique, des modes d'emploi, des guides pédagogiques et des tests et examens offerts sur le marché.
- Montrer à l'école des vidéos n'ayant pas reçu l'autorisation d'être présentées en public.
- Jouer de la musique ou interpréter des œuvres protégées par un droit d'auteur lors de spectacles (c.-à-d. autrement que pour un objectif pédagogique précis).

- Reproduire des œuvres tirées d'Internet s'il n'y a aucun message indiquant expressément que l'œuvre peut être reproduite.

Le détenteur d'un droit d'auteur ou son représentant doit donner son autorisation par écrit. Cette autorisation peut aussi donner le droit de reproduire ou d'utiliser tout le matériel protégé ou seulement une partie de celui-ci par l'entremise d'un contrat de licence ou d'une entente. Beaucoup de créateurs, d'éditeurs et de producteurs ont formé des groupes ou des « sociétés de gestion collective » pour négocier les redevances et les conditions de reproduction auxquelles doivent se soumettre les établissements scolaires. Il est important de connaître les contrats de licence utilisés et la façon dont ces contrats influent sur les activités auxquelles participent les écoles. Certains contrats de licence peuvent aussi comporter des redevances qui varient en fonction de la quantité de matériel photocopié ou de la durée des représentations. Dans de tels cas, il importe de déterminer la valeur éducative et la qualité du matériel à reproduire, de façon à protéger l'école contre les risques financiers auxquels elle pourrait être exposée (donc, ne reproduire que les portions du matériel qui répondent à un objectif pédagogique).

Les professionnels de l'éducation, les parents et les élèves doivent respecter la valeur d'un travail intellectuel original et reconnaître l'importance de ne pas plagier le travail d'autrui. Ce travail ne doit jamais être utilisé sans autorisation.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le droit d'auteur, consulter le site Web suivant : www.cmec.ca/copyright/indexf.stm

DÉBATS

Le débat, l'une des activités fondamentales de la démocratie, est aussi un moyen utilisé par diverses organisations internationales telles que les Nations Unies pour résoudre des problèmes et enjeux mondiaux. Le débat donne aux élèves l'occasion d'intégrer des connaissances et des compétences en communication, et leur permet de procéder à l'examen critique de points de vue divergents. Un sujet précis peut faire l'objet d'un débat au début de l'unité à l'étude (pour explorer les attitudes et les connaissances préalables des élèves sur ce sujet) ou à la fin de cette dernière (pour résumer et faire valoir l'apprentissage).

Différentes formes de débats et de forums de discussion conviennent au cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12. En voici quelques exemples :

- débats informels dans la classe;
- divers styles de débat formel (p. ex. d'Oxford, Lincoln-Douglas, contre-interrogatoire);
- simulations de parlement, séances imitant celles des Nations Unies;
- tables rondes;
- procès fictifs;
- consultations communautaires;
- forums en ligne.

ANALYSE DES MÉDIAS

Le public prend connaissance d'une grande partie de l'information se rapportant aux enjeux et aux événements d'actualité par l'entremise des médias, soit dans les journaux et les magazines, à la radio et à la télévision, et sur Internet. L'analyse des messages médiatiques est une composante intéressante du cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12, car elle permet aux élèves d'exercer leur pensée critique et de réfléchir individuellement aux questions qui les touchent.

Le cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 donne lieu à l'étude d'une vaste gamme de messages médiatiques. Voici différents angles sous lesquels les enseignants et les élèves peuvent examiner ces messages :

- *But* : les gens utilisent des messages médiatiques en vue d'informer, de divertir ou de persuader d'autres personnes pour des motifs politiques, commerciaux, éducatifs, artistiques, moraux ou autres.
- *Valeurs* : les messages médiatiques transmettent des valeurs explicites et implicites.
- *Représentation* : les messages médiatiques sont construits; ils ne sont que des représentations de mondes réels ou imaginaires.
- *Codes, conventions et caractéristiques* : chaque média possède son propre ensemble de codes, de conventions et de caractéristiques qui influent sur la façon dont le message est transmis et compris.
- *Production* : les personnes qui comprennent les médias réussissent mieux que les autres à produire des messages médiatiques efficaces.

- *Interprétation* : les membres du public se fondent sur leurs connaissances, leurs expériences et leurs valeurs pour interpréter les messages médiatiques et pour y réagir avec sensibilité.
- *Influence des médias sur le public* : les messages médiatiques peuvent influencer sur les attitudes, les comportements et les valeurs des individus.
- *Influence du public sur les médias* : les individus peuvent exercer une influence sur les médias et sur les messages qu'ils produisent et transmettent.
- *Contrôle* : les personnes qui contrôlent les principales institutions de la société ont une influence disproportionnée sur la construction et la distribution des messages médiatiques et des valeurs qu'ils contiennent.
- *Champ d'application* : les techniques utilisées par les médias influent sur les dimensions politique, économique, sociale et intellectuelle de la société; elles sont aussi influencées par ces dimensions.



RÉSULTATS D' APPRENTISSAGE PRESCRITS

*Études des Premières Nations
de la C.-B. 12*

Les *résultats d'apprentissage prescrits* représentent les normes de contenu des programmes d'études provinciaux; ils forment le programme d'études prescrit. Clairement énoncés et exprimés en termes mesurables et observables, les résultats d'apprentissage précisent les attitudes, les compétences et les connaissances requises, ce que les élèves sont censés savoir et savoir faire à la fin d'un cours précis.

CARACTÉRISTIQUES DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

Les écoles ont la responsabilité de veiller à ce que tous les résultats d'apprentissage de ce programme d'études soient atteints; cependant, elles jouissent aussi d'une certaine latitude quant aux meilleurs moyens de présenter le programme d'études.

On s'attend à ce que le rendement de l'élève varie selon les résultats d'apprentissage. L'évaluation, la transmission des résultats et le classement de l'élève en fonction de ces résultats d'apprentissage dépendent de l'expérience et du jugement professionnel des enseignants qui se fondent sur les politiques provinciales.

Les résultats d'apprentissage prescrits du cours d'Études des Premières Nations de la C.-B. 12 sont présentés par composante; ils comportent aussi, par souci de commodité, un code alphanumérique; cependant, l'enseignant n'est pas obligé de suivre l'ordre dans lequel ils sont présentés.

Formulation des résultats d'apprentissage prescrits

Les résultats d'apprentissage commencent tous par l'expression : « On s'attend à ce que l'élève puisse... »

Lorsque les termes « dont », « y compris », « notamment » sont utilisés pour introduire une liste d'éléments faisant partie d'un résultat d'apprentissage prescrit, il faut que **tous** les éléments énumérés **soient étudiés**. Ceux-ci représentent en effet un groupe d'exigences minimales associées à l'exigence générale définie par le résultat d'apprentissage. Toutefois, ces listes ne sont pas nécessairement exhaustives et les enseignants peuvent y ajouter d'autres éléments reliés à l'exigence générale définie par le résultat d'apprentissage.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Les résultats d'apprentissage prescrits des programmes d'études de la Colombie-Britannique déterminent l'apprentissage obligatoire en fonction d'au moins un des trois domaines d'apprentissage : cognitif, psychomoteur et affectif. Les définitions suivantes des trois domaines sont fondées sur la taxonomie de Bloom.

Le **domaine cognitif** porte sur le rappel ou la reconnaissance des connaissances et sur le développement des aptitudes intellectuelles. Le domaine cognitif se subdivise en trois niveaux : la connaissance, la compréhension et l'application, et les processus mentaux supérieurs. Ces niveaux se reconnaissent par le verbe utilisé dans les résultats d'apprentissage et illustrent de quelle façon se fait l'apprentissage de l'élève avec le temps.

- *La connaissance* englobe les comportements qui mettent l'accent sur la reconnaissance ou le rappel d'idées, d'éléments matériels ou de phénomènes.
- *La compréhension et l'application* représentent la capacité de saisir le message littéral d'une communication ainsi que la capacité d'appliquer des théories, des principes, des idées ou des méthodes à une nouvelle situation.
- *Les processus mentaux supérieurs* incluent l'analyse, la synthèse et l'évaluation. Ils intègrent les niveaux cognitifs de la connaissance et de la compréhension et de l'application.

Le **domaine affectif** a trait aux attitudes, aux croyances et à l'ensemble des valeurs et des systèmes de valeurs.

Le **domaine psychomoteur** porte sur les aspects de l'apprentissage associés au mouvement du corps et au développement des habiletés motrices; il intègre les aspects cognitif et affectif aux performances physiques.

L'examen du programme du secondaire deuxième cycle de ce cours est conçu et élaboré à partir des domaines d'apprentissage, en particulier des trois niveaux du domaine cognitif.

Résultats d'apprentissage prescrits : Études des Premières Nations de la C.-B. 12

On s'attend à ce que l'élève puisse :

COMPÉTENCES ET MÉTHODES

- A1 exercer sa pensée critique, c.-à-d. poser des questions, comparer, résumer, tirer des conclusions, émettre des hypothèses, défendre une position, etc., pour porter des jugements éclairés sur une gamme de situations, de sujets et d'enjeux
- A2 manifester des compétences en recherche, dont :
- l'accès à l'information
 - l'évaluation de l'information
 - la collecte de données
 - l'évaluation de données
 - l'organisation de l'information
 - la présentation de l'information
 - la citation des sources
- A3 manifester les compétences et les attitudes propres au civisme actif, dont le comportement éthique, l'ouverture d'esprit, le respect de la diversité et la collaboration

LE MONDE NATUREL ET LES HUMAINS : RELATIONS ET ÉCHANGES

- B1 décrire où se situent les territoires traditionnels des Premières Nations de la Colombie-Britannique
- B2 analyser la relation des peuples des Premières Nations avec le monde naturel
- B3 expliquer la signification de l'éducation traditionnelle en ce qui a trait à la terre ainsi qu'aux relations et échanges
- B4 analyser les échanges d'idées, de pratiques et de biens matériels liés aux Premières Nations et ce, avant et après le contact avec les Européens

CONTACT, COLONIALISME ET RÉSISTANCE

- C1 manifester ses connaissances sur les origines et l'histoire des Métis de l'Ouest canadien
- C2 déterminer les conséquences économiques, sociales, politiques et culturelles, pour les Premières Nations de la C.-B., du contact avec les Européens durant la période du commerce maritime des fourrures
- C3 déterminer les conséquences économiques, sociales, politiques et culturelles, pour les Premières Nations de la C.-B., du contact avec les Européens durant la période du commerce des fourrures à l'intérieur des terres et jusqu'à la Confédération
- C4 analyser les politiques gouvernementales et les arrangements relatifs aux pouvoirs et compétences de chacun, qui existent au Canada depuis la Confédération et qui ont eu et continuent d'avoir une incidence sur les Premières Nations de la C.-B.
- C5 analyser les réactions, variées et en évolution, des peuples des Premières Nations face au contact avec les Européens et au colonialisme

Résultats d'apprentissage prescrits : Études des Premières Nations de la C.-B. 12
EXPRESSIONS CULTURELLES

- D1 expliquer la fonction et la signification de la tradition orale, y compris les récits, les dramatisations, les chansons et les danses
- D2 expliquer la signification des récits des Premières Nations relatifs à la Création, à l'Origine et au Filou/Modificateur
- D3 interpréter les œuvres littéraires d'auteurs autochtones
- D4 expliquer la signification d'objets d'art autochtone traditionnels et contemporains
- D5 expliquer l'importance que revêt pour les peuples autochtones le fait de pouvoir déterminer eux-mêmes l'utilisation de leurs traditions artistiques et de leurs artefacts historiques

CULTURE ET VALEURS

- E1 décrire les défis survenus au 20^e siècle qui ont donné naissance à un leadership autochtone contemporain, en tenant compte notamment :
- des anciens combattants autochtones
 - des femmes autochtones
 - des Métis
 - des dirigeants et organismes autochtones
 - de la *Loi sur les Indiens* (et ses modifications ultérieures)
- E2 comparer les systèmes de gouvernement traditionnels et contemporains des Premières Nations
- E3 analyser les lois, les politiques et les événements contemporains ayant une incidence sur l'autodétermination des peuples autochtones



RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

*Études des Premières Nations
de la C.-B. 12*

Cette section de l'ERI renferme l'information nécessaire à l'évaluation formative et à la mesure du rendement des élèves, et comprend des indicateurs de réussite précis qui aideront les enseignants à évaluer le rendement des élèves pour chaque résultat d'apprentissage prescrit. Cette section renferme aussi des éléments clés, qui consistent en des descriptions de contenu qui servent à préciser la profondeur et la portée des résultats d'apprentissage prescrits.

ÉLÉMENTS CLÉS

Les éléments clés donnent un aperçu du contenu de chaque composante du programme d'études. Ils peuvent aider l'enseignant à déterminer l'étendue et la portée des résultats d'apprentissage prescrits.

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Pour aider les enseignants à évaluer les programmes d'études officiels, cet ERI comporte des séries d'indicateurs de réussite pour chaque résultat d'apprentissage. Les indicateurs de réussite sont regroupés par composante; cependant, l'enseignant n'est pas obligé de suivre l'ordre dans lequel ils sont présentés.

Ensemble, les indicateurs de réussite précisent le niveau de connaissances acquis, les compétences appliquées ou les attitudes démontrées par l'élève pour chaque résultat d'apprentissage. Les indicateurs de réussite décrivent les données que doivent chercher les enseignants pour déterminer si l'élève a entièrement atteint l'objectif du résultat d'apprentissage. Comme chaque indicateur de réussite ne précise qu'un aspect des notions couvertes par le résultat d'apprentissage correspondant, les enseignants doivent considérer toute la série d'indicateurs de réussite pour déterminer si l'élève a entièrement atteint le résultat d'apprentissage.

Dans certains cas, les indicateurs de réussite peuvent aussi inclure des suggestions sur le type de tâche qui permettrait de prouver que le résultat d'apprentissage a été atteint (p. ex. une réponse construite sous forme de liste, de comparaison, d'analyse ou de tableau; un produit créé et présenté sous forme de rapport, de débat, d'affiche, de lettre ou de discours; la preuve d'une compétence particulière comme la lecture de cartes).

Les indicateurs de réussite sont établis en fonction des principes de l'évaluation *au service de* l'apprentissage, de l'évaluation *en tant qu'*apprentissage et de l'évaluation *de* l'apprentissage. Ils fournissent aux enseignants et aux parents des outils dont ils peuvent se servir pour réfléchir à ce que les élèves apprennent; ils procurent aussi aux élèves des moyens de s'autoévaluer et de préciser de quelle façon ils peuvent améliorer leur propre rendement.

Aucun des indicateurs de réussite n'est obligatoire; ils sont fournis à titre de suggestions pour aider les enseignants à évaluer dans quelle mesure les élèves atteignent les résultats d'apprentissage prescrits.

Les équipes chargées de l'élaboration des examens provinciaux peuvent s'inspirer des indicateurs de réussite pour concevoir les sujets d'examen, mais elles ne sont pas tenues de le faire. Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à ce que les questions d'examen, le format des sujets, les exemples, les rubriques ou les grilles de correction soient conformes aux indicateurs de réussite présentés dans l'ERI.

On peut obtenir les définitions des domaines des examens provinciaux à l'adresse suivante : www.bced.gov.bc.ca/exams/specs/

MESURE ET ÉVALUATION FORMATIVE

L'évaluation est le processus systématique de collecte de données sur l'apprentissage des élèves; elle sert à décrire ce que les élèves savent, ce qu'ils sont capables de faire et ce vers quoi tendent leurs efforts. Parmi les données pouvant être recueillies en vue de l'évaluation, notons :

- l'observation,
- les autoévaluations et les évaluations par les pairs,
- les interrogations et les tests (écrits, oraux et pratiques),
- les échantillons de travaux des élèves,
- les projets et les présentations,
- les comptes rendus écrits et les exposés oraux,
- les journaux et les notes,
- les examens de la performance,
- l'évaluation du portfolio de l'élève.

La performance de l'élève est évaluée à partir de données recueillies au cours de diverses activités d'évaluation. Les enseignants se servent de leur perspicacité, de leurs connaissances et de leur expérience avec les élèves ainsi que de critères précis qu'ils ont eux-mêmes établis afin d'évaluer la performance des élèves en fonction des résultats d'apprentissage prescrits.

Il existe trois principaux types d'évaluation, et chacun peut être utilisé de concert avec les deux autres en vue de faciliter la mesure du rendement de l'élève :

- L'évaluation **au service** de l'apprentissage vise à accroître les acquis.
- L'évaluation **en tant qu'apprentissage** permet de favoriser la participation active des élèves à leur apprentissage.
- L'évaluation **de** l'apprentissage vise à recueillir les données qui seront consignées dans le bulletin scolaire.

Évaluation au service de l'apprentissage

L'évaluation au service de l'apprentissage fournit des moyens d'encourager les élèves à participer jour après jour à leur propre évaluation et ainsi à acquérir les compétences nécessaires pour s'autoévaluer de manière sérieuse et pour stimuler leur propre réussite.

Ce type d'évaluation permet de répondre aux questions suivantes :

- Que doivent apprendre les élèves pour réussir?
- Qu'est-ce qui démontre que cet apprentissage a eu lieu?

L'évaluation au service de l'apprentissage est une forme d'évaluation critérielle; elle permet de comparer la performance de l'élève à des critères établis plutôt qu'à la performance des autres élèves. Les critères sont fondés sur les résultats d'apprentissage prescrits ainsi que sur les indicateurs de réussite ou d'autres attentes en matière d'apprentissage.

Les élèves tirent plus d'avantages de l'évaluation lorsque celle-ci est accompagnée d'une rétroaction offerte sur une base régulière et constante. Lorsqu'on la considère comme un moyen de stimuler l'apprentissage et non pas comme un jugement définitif, elle permet de montrer aux élèves leurs points forts et de leur indiquer des moyens de les développer davantage. Les élèves peuvent utiliser cette information pour réorienter leurs efforts, faire des plans, communiquer leurs progrès aux autres (p. ex. leurs pairs, leurs enseignants, leurs parents) et choisir leurs objectifs d'apprentissage pour l'avenir.

L'évaluation au service de l'apprentissage donne aussi aux enseignants l'occasion de passer en revue ce qu'apprennent leurs élèves et les points sur lesquels ils doivent s'attarder davantage. Cette information est utile pour l'organisation de l'enseignement, car elle sert à créer un lien direct entre l'évaluation et l'enseignement. L'évaluation, lorsqu'elle est utilisée comme moyen d'obtenir une rétroaction sur l'enseignement, permet de rendre compte du rendement de l'élève puisqu'elle éclaire l'enseignant sur sa planification et les stratégies d'enseignement en classe.

Évaluation en tant qu'apprentissage

L'évaluation en tant qu'apprentissage sert à faire participer les élèves au processus d'apprentissage. Avec le soutien et les conseils de leur enseignant, les élèves deviennent responsables de leur apprentissage en lui donnant un sens qui leur est propre. Au moyen du processus d'autoévaluation continue, les élèves deviennent aptes à faire le point sur ce qu'ils ont appris, à déterminer ce qu'ils n'ont pas encore appris et à décider du meilleur moyen à prendre pour améliorer leur rendement.

Même si l'élève est maître de l'évaluation en tant qu'apprentissage, les enseignants ont un rôle à jouer pour faciliter la façon dont est faite cette évaluation. En donnant régulièrement aux élèves des occasions de réfléchir et de s'autoévaluer, les enseignants peuvent les aider à effectuer l'analyse critique de leur apprentissage, à l'étoffer et à se sentir à l'aise avec ce processus.

Évaluation de l'apprentissage

L'évaluation de l'apprentissage se fait par l'évaluation sommative et comprend, entre autres, les évaluations à large échelle et les évaluations par l'enseignant. Ces évaluations sommatives ont lieu à la fin de l'année ou à différentes périodes au cours du processus d'enseignement.

Les évaluations à large échelle, telles que l'évaluation des habiletés de base (ÉHB) et les examens pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, réunissent de l'information concernant la performance de l'élève dans l'ensemble de la province et fournissent des renseignements qui serviront à l'élaboration et à la révision des programmes d'études. Ces évaluations servent à juger le rendement de l'élève par rapport aux normes provinciales et nationales. L'évaluation à large échelle d'Études des premières nations de la C.-B. 12 est l'examen du secondaire deuxième cycle valant 20 % de la note finale du cours. Cet examen est obligatoire pour tous les élèves qui suivent le cours d'Études des premières nations de la C.-B. 12.

L'évaluation de l'apprentissage est aussi l'un des moyens officiels utilisés pour rendre compte du rendement de l'élève.

Pour en savoir plus sur la politique de transmission des résultats du ministère de l'Éducation, consulter le site Web suivant :

www.bced.gov.bc.ca/policy/policies/student_reporting.htm

Pour en savoir plus sur l'évaluation au service de l'apprentissage, l'évaluation en tant qu'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage, veuillez consulter la ressource suivante, qui a été élaborée par le Protocole de l'Ouest et du Nord Canadiens (PONC) : *Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés.*

Cette ressource est accessible en ligne à l'adresse suivante : http://ednet.edc.gov.ab.ca/french/poc/evaluation_classe.pdf

Évaluation au service de l'apprentissage	Évaluation en tant qu'apprentissage	Évaluation de l'apprentissage
<p>Évaluation formative continue dans la salle de classe</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluation par l'enseignant, autoévaluation ou évaluation par les pairs évaluation critérielle fondée sur les résultats d'apprentissage prescrits du programme d'études provincial, traduisant la performance en fonction d'une tâche d'apprentissage précise permet à l'enseignant comme à l'élève de participer à une réflexion sur les progrès de celui-ci et à l'examen de ces progrès les enseignants modifient leurs plans et donnent un enseignement correctif qui tient compte de l'évaluation formative 	<p>Évaluation formative continue dans la salle de classe</p> <ul style="list-style-type: none"> autoévaluation donne à l'élève de l'information sur son rendement et l'incite à réfléchir aux moyens qu'il peut prendre pour améliorer son apprentissage critères établis par l'élève à partir de ses apprentissages passés et de ses objectifs d'apprentissage personnels l'élève se sert de l'information portant sur l'évaluation pour faire les adaptations nécessaires à son processus d'apprentissage et pour acquérir de nouvelles connaissances 	<p>Évaluation sommative ayant lieu à la fin de l'année ou à des étapes cruciales</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluation par l'enseignant peut être critérielle (fondée sur les résultats d'apprentissage prescrits) ou normative (basée sur la comparaison du rendement de l'élève à celui des autres) l'information sur la performance de l'élève peut être communiquée aux parents ou tuteurs, au personnel de l'école et du district scolaire, et à d'autres professionnels (pour les besoins de l'élaboration des programmes d'études, par exemple) permet de juger la performance de l'élève par rapport aux normes provinciales

Évaluation critérielle

L'évaluation critérielle permet de comparer la performance d'un élève à des critères établis plutôt qu'à la performance des autres élèves. Pour que l'évaluation puisse être faite en fonction du programme officiel, les critères doivent être fondés sur les résultats d'apprentissage.

Les critères servent de base à l'évaluation des progrès de l'élève. Ils indiquent les aspects cruciaux d'une performance ou d'un produit et décrivent en termes

précis ce qui constitue l'atteinte des résultats d'apprentissage prescrits. Ainsi, les critères pondérés, les échelles d'évaluation et les guides de notation (c.-à-d. les cadres de référence) constituent trois moyens d'évaluer la performance de l'élève.

Dans la mesure du possible, les élèves doivent participer à l'établissement des critères d'évaluation. Ils pourront ainsi mieux comprendre à quoi correspond un travail ou une performance de qualité.

L'évaluation critérielle peut comporter les étapes suivantes :

- Étape 1** Déterminer les résultats d'apprentissage prescrits et les indicateurs de réussite proposés (tels qu'ils sont énoncés dans cet ERI) qui serviront de base à l'évaluation.
- Étape 2** Établir les critères. Le cas échéant, faire participer les élèves au choix des critères.
- Étape 3** Prévoir les activités d'apprentissage qui permettront aux élèves d'acquérir les connaissances, les compétences ou les attitudes indiquées dans les critères.
- Étape 4** Avant le début de l'activité d'apprentissage, informer les élèves des critères qui serviront à l'évaluation de leur travail.
- Étape 5** Fournir des exemples du niveau de performance souhaité.
- Étape 6** Mettre en œuvre les activités d'apprentissage.
- Étape 7** Utiliser les outils (p. ex. échelle d'évaluation, liste de contrôle, guide de notation) et les méthodes d'évaluation (p. ex. observation, collecte de données, autoévaluation) appropriés selon le travail assigné à l'élève.
- Étape 8** Examiner les données recueillies au moment de la mesure et évaluer le niveau de performance de chaque élève ou la qualité de son travail à partir des critères.
- Étape 9** Au besoin, donner une rétroaction ou attribuer une cote qui indique dans quelle mesure l'élève satisfait aux critères.
- Étape 10** Transmettre les résultats de l'évaluation aux élèves et aux parents ou tuteurs.

Éléments clés : Études des Premières Nations de la C.-B. 12**COMPÉTENCES ET MÉTHODES**

- compétences propres à la pensée critique
- compétences en recherche
- compétences en communication et en présentation
- compétences et attitudes propres au civisme actif

**LA MONDE NATUREL ET LES HUMAINS :
RELATIONS ET ÉCHANGES**

- répartition géographique des Premières Nations de la C.-B.
- relation des peuples des Premières Nations avec le monde naturel
- éducation dans les sociétés traditionnelles des Premières Nations de la C.-B.
- interactions des Premières Nations de la C.-B. (avant et après le contact avec les Européens et jusqu'à nos jours)
- relations culturelles entre les Premières Nations de la C.-B. et d'autres sociétés (notamment les sociétés européennes)

CONTACT, COLONIALISME ET RÉSISTANCE

- histoire des Métis dans l'Ouest canadien
- conséquences économiques, politiques, sociales et culturelles, pour les Premières Nations de la C.-B., du contact avec les Européens
 - durant la période du commerce maritime des fourrures
 - durant la période du commerce des fourrures à l'intérieur des terres et jusqu'à la Confédération
 - depuis la Confédération (notamment en ce qui a trait à la politique du gouvernement canadien et aux arrangements relatifs aux pouvoirs et compétences de chacun)
- évolution des réactions des Premières Nations de la C.-B. face au contact et au colonialisme

EXPRESSIONS CULTURELLES

- fonction et signification de la tradition orale (y compris les récits, les dramatisations, les chansons et les danses)
- récits des Premières Nations de la C.-B. portant sur la Création, l'Origine et le Filou/le Modificateur
- œuvres littéraires d'auteurs autochtones contemporains
- signification d'objets d'art traditionnels et contemporains des Premières Nations de la C.-B.
- enjeux du rapatriement de ces objets, et de l'acculturation

LEADERSHIP ET AUDÉTERMINATION

- enjeux du 20^e siècle qui ont galvanisé le leadership au sein des Premières Nations de la C.-B.
- grands chefs et principales réalisations
- modèles de gouvernement traditionnels et contemporains pour les peuples autochtones
- lois, politiques et événements contemporains ayant une incidence sur l'autodétermination des peuples autochtones (surtout en ce qui concerne les Premières Nations de la C.-B.)

COMPÉTENCES ET MÉTHODES

Dans le cadre de cette composante du programme d'études, les élèves manifesteront leur capacité à exercer leur pensée critique, à mener des recherches efficaces et à faire preuve de civisme actif.

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p><i>On s'attend à ce que l'élève puisse :</i></p>	<p><i>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</i></p> <p><i>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</i></p>
<p>A1 exercer sa pensée critique, c.-à-d. poser des questions, comparer, résumer, tirer des conclusions, émettre des hypothèses, défendre une position, etc., pour porter des jugements éclairés sur une gamme de situations, de sujets et d'enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> donner des exemples de démarches propres à la pensée critique (p. ex. poser des questions, émettre des hypothèses, inférer, prédire, résumer, vérifier, dégager des relations et des récurrences, utiliser des analogies, comparer, classer, tirer des conclusions, défendre une position, réévaluer une position) <input type="checkbox"/> reconnaître les liens entre des événements et leurs causes, leurs conséquences et leur portée (p. ex. faire le lien entre l'actualité et le contexte historique) <input type="checkbox"/> formuler des questions pertinentes pour définir une situation, un sujet ou un enjeu <input type="checkbox"/> comparer un éventail de points de vue sur un sujet <input type="checkbox"/> déterminer le rôle des valeurs, des considérations morales et des croyances dans les interactions humaines (historiques et contemporaines) <input type="checkbox"/> construire des hypothèses et les relier à l'information justificative <input type="checkbox"/> tirer des conclusions sur une situation, un sujet ou un enjeu <input type="checkbox"/> défendre un point de vue sur une situation, un sujet ou un enjeu

(suite à la page suivante)

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>A2 manifester des compétences en recherche, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès à l'information - l'évaluation de l'information - la collecte de données - l'évaluation de données - l'organisation de l'information - la présentation de l'information - la citation des sources 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> consulter un éventail de sources d'information sur divers sujets, y compris des sources : <ul style="list-style-type: none"> - émanant d'une panoplie de médias (p. ex. nouvelles imprimées ou diffusées, Internet, récits oraux) - présentant des points de vue variés - considérées comme primaires (p. ex. histoire orale, documents originaux, caricatures politiques, interviews) et secondaires (p. ex. manuels scolaires, articles, rapports, sommaires, monographies historiques) - traitant expressément d'enjeux sociaux, culturels, politiques, juridiques, économiques et écologiques concernant les Autochtones (p. ex. sites Web de gouvernements, d'organismes autochtones nationaux et provinciaux et de Premières Nations individuelles; archives et bibliothèques) <input type="checkbox"/> expliquer pourquoi il importe de consulter et de prendre en compte des sources d'information variées <input type="checkbox"/> recueillir et organiser des données primaires (p. ex. concevoir et réaliser des enquêtes et des interviews; extraire des données de sites Web et d'archives) <input type="checkbox"/> interpréter l'information tirée de sources orales, écrites et graphiques <input type="checkbox"/> déterminer l'exactitude, la fiabilité et la pertinence de l'information recueillie en : <ul style="list-style-type: none"> - relevant des exemples de partialité et de points de vue en information - précisant les méthodes de collecte de données (p. ex. sondage, recensement, interview, enquête) - vérifiant si l'information est actuelle - déterminant si elle est conforme à l'information tirée d'autres sources sur le même sujet (corroboration) <input type="checkbox"/> faire une synthèse des données recueillies et les évaluer <input type="checkbox"/> organiser l'information de manière efficace (p. ex. description générale, résumé, notes, tableau chronologique, supports visuels) <input type="checkbox"/> présenter les résultats du travail de recherche sous forme orale, écrite et graphique (p. ex. simuler un débat relatif à un traité, reconstituer un événement historique ou une cérémonie traditionnelle autochtone) <input type="checkbox"/> citer ses sources correctement et conformément à l'usage

(suite à la page suivante)

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>A3 manifester les compétences et les attitudes propres au civisme actif, dont le comportement éthique, l'ouverture d'esprit, le respect de la diversité et la collaboration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ nommer les caractéristiques associées au civisme actif, dont : <ul style="list-style-type: none"> - le comportement éthique (p. ex. honnêteté, justice, fiabilité) - l'ouverture d'esprit - le respect de la diversité - l'empathie - la formulation de questions qui favorisent la discussion - la responsabilité individuelle et collective - le souci d'être toujours bien informé - la promotion de la responsabilité pour ses droits et ceux d'autrui - l'examen constant et la réévaluation de ses propres croyances - l'empressement à participer ❑ expliquer la valeur des caractéristiques associées au civisme actif ❑ déterminer l'influence des médias sur l'opinion publique ❑ manifester des compétences en matière de collaboration et de coopération, y compris l'aptitude : <ul style="list-style-type: none"> - à interagir avec confiance et respect - à travailler en collaboration et en consultation avec d'autres - à respecter la contribution d'autrui et à promouvoir ce respect ❑ concevoir, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action détaillé en vue d'aborder un ou plusieurs enjeux liés aux Premières Nations

LE MONDE NATUREL ET LES HUMAINS : RELATIONS ET ÉCHANGES

Dans le cadre de cette composante du programme d'études, les élèves pourront situer les territoires traditionnels des Premières Nations de la C.-B. et explorer la signification particulière, pour les peuples des Premières Nations, de la terre et des ressources naturelles, en se reportant à l'éducation traditionnelle ainsi qu'aux utilisations économiques et culturelles de la terre et des ressources naturelles, avant et après l'arrivée des Européens.

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
On s'attend à ce que l'élève puisse :	<p><i>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</i></p> <p><i>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</i></p>
B1 décrire où se situent les territoires traditionnels des Premières Nations de la Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> reconnaître la diversité culturelle et linguistique existant parmi les Premières Nations de la C.-B. <input type="checkbox"/> reconnaître l'existence de différentes interprétations en ce qui a trait à l'emplacement des territoires traditionnels (p. ex. chevauchement de certaines limites) <input type="checkbox"/> nommer un grand groupe des Premières Nations dans chaque région de la C.-B. (c.-à-d. nord de la région centrale intérieure, littoral, nord-est, sud de la région centrale intérieure) <input type="checkbox"/> préciser sur la carte de la C.-B. l'emplacement du territoire principal de plusieurs Premières Nations de cette province. <input type="checkbox"/> indiquer le nom de la Première Nation sur le territoire traditionnel de laquelle leur école a été construite

(suite à la page suivante)

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>B2 analyser la relation des peuples des Premières Nations avec le monde naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ établir des rapports entre les types de peuplement et de mode de vie traditionnels d'une Première Nation locale et le milieu naturel (p. ex. les raisons expliquant la situation des villages, la nature des aliments consommés et le cycle des saisons) ❑ décrire les concepts traditionnels de propriété des terres et des ressources naturelles chez les Premières Nations (p. ex. « bol commun », droits héréditaires) et citer des exemples locaux particuliers ❑ établir des rapports entre les concepts traditionnels de propriété des terres et des ressources naturelles chez les Premières Nations et les aspects spirituels de la culture (p. ex. en expliquant la signification spirituelle des cérémonies liées à la récolte et à l'utilisation des ressources naturelles, en citant des détails pertinents des récits sur la Création où il est fait référence à la terre et aux ressources naturelles) ❑ établir des rapports entre les concepts traditionnels de propriété des terres et des ressources naturelles chez les Premières Nations, d'une part, et la langue et la culture, d'autre part (p. ex. en créant une carte des ressources naturelles et des noms de lieux dans le territoire traditionnel d'une Première Nation locale et en expliquant la signification de ces noms) ❑ reconnaître les caractéristiques des pratiques actuelles et traditionnelles des Premières Nations en matière d'utilisation et de gestion des ressources naturelles (p. ex. une utilisation des ressources où absolument tout sert, comme l'exploitation du cèdre; les protocoles culturels tels que demander la permission de récolter une ressource particulière; la matérialisation de limites physiques comme la modification culturelle d'arbres; la gestion responsable des ressources naturelles)

(suite à la page suivante)

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>B3 expliquer la signification de l'éducation traditionnelle en ce qui a trait à la terre ainsi qu'aux relations et échanges</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire l'éducation et la formation que les membres des communautés des Premières Nations recevaient traditionnellement (p. ex. « en écoutant, en observant et en faisant »; apprentissage expérientiel; respect envers les sages; formation et pratique complètes; participation aux cérémonies; rites de passage) <input type="checkbox"/> décrire ce que les membres des communautés des Premières Nations devaient apprendre traditionnellement (p. ex. pratiques relatives à l'utilisation des terres et des ressources naturelles, « propriété » des terres et des ressources naturelles, rôles communautaires, comportement responsable)
<p>B4 analyser les échanges d'idées, de pratiques et de biens matériels liés aux Premières Nations et ce, avant et après le contact avec les Européens</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire les techniques traditionnelles des Premières Nations de la C.-B., y compris les diverses utilisations des plantes et des animaux <input type="checkbox"/> esquisser la structure des échanges commerciaux traditionnels qui existaient parmi les Premières Nations de la C.-B. avant le contact avec les Européens, en tenant compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - les voies commerciales océaniques, terrestres et fluviales (p. ex. les pistes de la graisse) - les produits échangés (p. ex. huile d'eulakane, cuivre, dentalium, shépherdie du Canada, obsidienne, chanvre du Canada) - la diplomatie au sein des Premières Nations (p. ex. les rôles du mariage, des cérémonies et de la guerre dans la résolution de conflits) - les pratiques culturelles (p. ex. chansons, danses, noms, insignes de rang ou de pouvoir) <input type="checkbox"/> décrire les échanges d'idées, de pratiques et de biens matériels entre les Premières Nations et d'autres cultures, dans des contextes historiques et contemporains (p. ex. « potlatchs », traite des fourrures, moyens techniques, produits alimentaires, préparations médicinales, évolution du jargon chinook, remplacement de la gouvernance héréditaire, modifications des schémas de peuplement et des déplacements saisonniers des Premières Nations) <input type="checkbox"/> comparer les concepts de propriété des terres et des ressources naturelles chez les Européens et chez les Premières Nations en vertu de leurs croyances traditionnelles <input type="checkbox"/> déterminer les avantages et les inconvénients, pour les Premières Nations de la C.-B., des échanges d'idées, de biens matériels et de pratiques effectués après l'arrivée des Européens

CONTACT, COLONIALISME ET RÉSISTANCE

Dans le cadre de cette composante du programme d'études, les élèves examineront les conséquences du contact et du colonialisme, pour les peuples des Premières Nations et les Métis, y compris l'évolution de leurs réactions face aux situations et aux incidents historiques et contemporains.

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
On s'attend à ce que l'élève puisse :	<p><i>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</i></p> <p><i>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</i></p>
C1 manifester ses connaissances sur les origines et l'histoire des Métis de l'Ouest canadien	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire le rôle des femmes autochtones dans le commerce des fourrures <input type="checkbox"/> créer un tableau chronologique et des cartes illustrant : <ul style="list-style-type: none"> - l'évolution du commerce des fourrures par voie terrestre entre le début du 18^e siècle et la Confédération - les jalons de l'établissement de la colonie de la Rivière-Rouge au début du 19^e siècle - la résistance et la rébellion du Nord-Ouest en 1869 et en 1885 <input type="checkbox"/> décrire le rôle des personnes et la signification des faits suivants de l'histoire des Métis : <ul style="list-style-type: none"> - les certificats de concession - Louis Riel, Gabriel Dumont, Big Bear, Poundmaker - la déclaration des droits des Métis et des Indiens de 1979 faite par le Conseil national des Autochtones du Canada (aujourd'hui le Congrès des peuples autochtones) - la <i>Loi constitutionnelle</i> de 1982 <input type="checkbox"/> décrire les caractéristiques sociodémographiques actuelles des Métis de l'Ouest canadien
C2 déterminer les conséquences économiques, sociales, politiques et culturelles, pour les Premières Nations de la C.-B., du contact avec les Européens durant la période du commerce maritime des fourrures	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire les conséquences initiales, pour les Premières Nations, du contact avec les Européens, notamment, sur les plans : <ul style="list-style-type: none"> - économique (p. ex. l'introduction de nouveaux produits tels que les objets en métal, certains aliments, l'alcool, les armes à feu, les miroirs, les textiles) - social (p. ex. l'incidence des nouveaux moyens techniques sur la collecte et la préparation d'aliments traditionnels, les changements au sein des systèmes familiaux) - politique (p. ex. le déplacement du pouvoir traditionnel vers les individus qui servent d'intermédiaires principaux dans le commerce avec les Européens) - culturel (p. ex. l'évolution artistique découlant des nouveaux moyens techniques et d'une plus grande prospérité) - écologique et environnemental (p. ex. la décimation des populations de loutres de mer) <input type="checkbox"/> déterminer dans quelle mesure les changements découlant du contact étaient positifs ou négatifs pour les Premières Nations de la C.-B. durant la période du commerce maritime des fourrures

(suite à la page suivante)

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>C3 déterminer les conséquences économiques, sociales, politiques et culturelles, pour les Premières Nations de la C.-B., du contact avec les Européens durant la période du commerce des fourrures à l'intérieur des terres et jusqu'à la Confédération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ décrire les principaux stades de la colonisation européenne de la Colombie-Britannique jusqu'à la Confédération, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - la transition du commerce maritime des fourrures au commerce terrestre des fourrures - les ruées vers l'or - le règlement des questions de frontière avec les États-Unis - l'établissement des premières colonies de peuplement européennes ❑ décrire les conséquences, pour les Premières Nations, du contact avec les Européens durant la période du commerce terrestre des fourrures, notamment sur les plans : <ul style="list-style-type: none"> - économique et politique (p. ex. la croissance de l'économie monétaire, l'évolution des types de peuplement des Premières Nations, les traités de Douglas, Joseph Trutch et l'implantation de la politique coloniale britannique qui favorisait l'accaparement des terres et interdisait aux Autochtones de posséder des terres) - social et démographique (p. ex. le rôle des femmes autochtones dans la traite des fourrures, les changements au sein des systèmes familiaux, la décimation des populations du fait des épidémies de maladies) - culturel (p. ex. la disparition de chefs héréditaires à cause des épidémies, l'influence croissante des missionnaires) - écologique et environnemental (p. ex. la décimation des populations de castors) ❑ défendre une position relative à l'incidence, sur les Premières Nations de la C.-B., du contact avec les Européens, en s'appuyant sur des preuves pertinentes

(suite à la page suivante)

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>C4 analyser les politiques gouvernementales et les arrangements relatifs aux pouvoirs et compétences de chacun, qui existent au Canada depuis la Confédération et qui ont eu et continuent d'avoir une incidence sur les Premières Nations de la C.-B.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ comparer les politiques gouvernementales relatives aux Premières Nations, antérieures et postérieures à la Confédération, en se reportant : <ul style="list-style-type: none"> - à la Proclamation royale de 1763 - aux traités de Douglas - à Joseph Trutch - aux conditions de l'union (1871) - à la <i>Loi sur les Indiens</i> (1876 et ses modifications ultérieures) - à la gestion des pêches - à la <i>Loi constitutionnelle</i> (1982) ❑ expliquer le dessein des décisions suivantes et leur signification en ce qui concerne la vie des membres des Premières Nations, y compris leurs répercussions en matière de droits de la personne : <ul style="list-style-type: none"> - la politique et les lois anti-potlatch - le système des réserves - le système de classification établi dans la <i>Loi sur les Indiens</i> (c.-à-d. la désignation des individus en tant qu'Indiens inscrits, qu'Indiens non inscrits, etc.) - le régime des écoles résidentielles - « l'écumage » des enfants autochtones à des fins de placement en famille d'accueil ou d'adoption ❑ analyser la répartition des pouvoirs au Canada (le fédéral et le provincial) et son incidence historique et contemporaine sur les enjeux relatifs aux Premières Nations
<p>C5 analyser les réactions, variées et en évolution, des peuples des Premières Nations face au contact avec les Européens et au colonialisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ expliquer la signification des réactions suivantes des Premières Nations face au colonialisme : <ul style="list-style-type: none"> - la guerre des Tsilqoh'tin (Chilcotin) en 1864 - la pétition des Sto:lo à la Province en 1874 - les visites à Victoria des délégations nisga'a et tsimshiane en 1887 - la requête de 1910 à Sir Wilfrid Laurier (<i>Memorial to Sir Wilfrid Laurier</i>) - la conférence de Victoria en 1911 (entre les Allied Tribes of BC et le gouvernement McBride) - la <i>Native Brotherhood of British Columbia</i> - les manifestations contre le livre blanc de 1969 - les décisions Calder (1973), Guérin (1984), Sparrow (1990), Delgamuukw (1991) et Van der Peet (1995) - les troubles d'Oka et de Gustafson Lake - divers actes de résistance locaux ❑ en se reportant aux principales activités de résistance des Premières Nations à l'empiètement sur leurs terres, analyser les enjeux concernant la terre sur les plans local, provincial et national

EXPRESSIONS CULTURELLES

Dans le cadre de cette composante du programme d'études, les élèves aborderont la signification des traditions orales et de diverses formes d'expression artistique autochtone (dont les récits, les chansons, les danses, les dramatisations, la littérature et la création d'images et d'objets d'art).

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
On s'attend à ce que l'élève puisse :	<p>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</p> <p>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</p>
D1 expliquer la fonction et la signification de la tradition orale, y compris les récits, les dramatisations, les chansons et les danses	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> définir l'expression <i>tradition orale</i>, en reconnaissant notamment les différentes manières dont elle s'exprime (p. ex. chansons, dramatisations, danses) <input type="checkbox"/> dégager différentes utilisations de l'histoire orale des Premières Nations, notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> - assurer la continuité culturelle (connaître ses ancêtres) - maintenir l'identité des personnes et des communautés autochtones - documenter la propriété de terres et de territoires, les ententes politiques, les actions en justice, les techniques de survie - améliorer la compréhension de l'histoire - dresser la carte géographique d'une zone (p. ex. consigner et « documenter » des renseignements concernant une revendication territoriale) <input type="checkbox"/> reconnaître les similitudes et les différences entre l'histoire orale et la documentation écrite
D2 expliquer la signification des récits des Premières Nations relatifs à la Création, à l'Origine et au Filou/Modificateur	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> donner des exemples de responsabilité sociale et d'enseignements à valeur morale exprimés dans des récits traditionnels <input type="checkbox"/> mettre en évidence l'aspect représentation théâtrale des récits oraux (p. ex. en se servant de dramatisations, de chansons, de danses; qualités oratoires) <input type="checkbox"/> fournir des exemples de protocoles culturels associés à l'utilisation des récits traditionnels
D3 interpréter les œuvres littéraires d'auteurs autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> analyser des représentations authentiques et des stéréotypes d'Autochtones dans diverses œuvres, à la fois historiques et contemporaines <input type="checkbox"/> dégager des thèmes communs et des formes ou des personnages similaires dans des œuvres littéraires d'au moins deux auteurs autochtones

(suite à la page suivante)

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p>D4 expliquer la signification d'objets d'art autochtone traditionnels et contemporains</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dégager les éléments caractéristiques et particuliers des bâtiments, sculptures, images et objets d'art tels que masques, bijoux, pagaies, paniers, récipients et vêtements (p. ex. l'utilisation de matériaux naturels, la référence aux thèmes naturels, l'intégration des facettes pratique et décorative) <input type="checkbox"/> créer un profil biographique et un guide d'interprétation d'un artiste autochtone contemporain <input type="checkbox"/> comparer des objets d'art provenant d'au moins deux cultures des Premières Nations de la C.-B., du point de vue de leur signification culturelle <input type="checkbox"/> interpréter des œuvres d'art créées par des Autochtones en tant qu'expressions de la culture locale
<p>D5 expliquer l'importance que revêt pour les peuples autochtones le fait de pouvoir déterminer eux-mêmes l'utilisation de leurs traditions artistiques et de leurs artefacts historiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> fournir des exemples d'expression artistique des Premières Nations dans l'économie contemporaine (p. ex. l'utilisation de traditions artistiques des Premières Nations par des architectes, concepteurs, conservateurs, auteurs, joailliers, artistes, commerçants autochtones) <input type="checkbox"/> défendre un point de vue sur la question de l'acculturation <input type="checkbox"/> représenter un point de vue sur la question du rapatriement d'artefacts historiques issus de la C.-B. qui font partie de collections ailleurs dans le monde

LEADERSHIP ET ANTODÉTERMINATION

Dans le cadre de cette composante du programme d'études, les élèves se livreront à un examen critique des racines historiques des positions et priorités contemporaines adoptées par les peuples autochtones du Canada concernant la fonction gouvernementale et l'autodétermination.

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
<p><i>On s'attend à ce que l'élève puisse :</i></p>	<p><i>Les indicateurs de réussite suivants pourront servir à évaluer le rendement de l'élève pour chaque résultat d'apprentissage prescrit correspondant.</i></p> <p><i>L'élève qui atteint pleinement les résultats d'apprentissage peut :</i></p>
<p>E1 décrire les défis survenus au 20^e siècle qui ont donné naissance à un leadership autochtone contemporain, en tenant compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des anciens combattants autochtones - des femmes autochtones - des Métis - des dirigeants et organismes autochtones - de la <i>Loi sur les Indiens</i> (et ses modifications ultérieures) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire les expériences des anciens combattants autochtones durant et après les deux guerres mondiales et la guerre de Corée, en ce qui concerne la lutte qu'ils ont dû mener pour faire reconnaître leur mérite et leurs droits à titre d'anciens combattants du Canada <input type="checkbox"/> décrire les enjeux contemporains auxquels les Premières Nations doivent faire face dans les domaines social et culturel et sur le plan du développement économique, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - la reconnaissance et l'identité - l'éducation - la pauvreté - les soins de santé - la maîtrise et la gestion des ressources naturelles - le système de gouvernement - la croissance de la population vivant hors-réserves - la préservation des langues <input type="checkbox"/> décrire les défis historiques et contemporains auxquels font face les femmes autochtones au sein des sociétés autochtones et canadienne, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la perte des droits liés au statut d'Indien lorsqu'elles épousaient un « non-indien » (avant 1985) - l'incidence sur la structure familiale traditionnelle de l'économie fondée sur le travail salarié - l'éloignement de leurs enfants dans les écoles résidentielles - l'érosion des modèles de rôle des mères du fait du régime des écoles résidentielles - les inégalités économiques entre femmes et hommes - les stéréotypes - la vulnérabilité à la violence - la sous-représentation aux postes de leadership <p style="text-align: right;"><i>(suite à la page suivante)</i></p>

Résultats d'apprentissage prescrits	Indicateurs de réussite proposés
	<ul style="list-style-type: none"> ❑ dégager et décrire les réalisations des personnes et des organismes qui ont assumé un rôle de leadership face aux défis, dont : <ul style="list-style-type: none"> - la Native Brotherhood of BC - les grands leaders provinciaux ou communautaires (p. ex. Frank Calder, Joe Gosnell, Ed John, George Manuel) - la Union of BC Indian Chiefs - l'Assemblée des Premières Nations - le Sommet des Premières Nations - le Métis Provincial Council of BC - l'Association des femmes autochtones du Canada - le Conseil des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord - un ou plusieurs lauréats des Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones (modèles de rôle) ❑ trouver et présenter de l'information sur les réalisations d'un leader autochtone du 20^e siècle ou de la période contemporaine à l'échelon local, provincial ou national ❑ montrer qu'il connaît les enjeux historiques et actuels ayant trait aux Métis du Canada, dont : <ul style="list-style-type: none"> - les droits de chasse et de pêche (p. ex. en se reportant à des décisions judiciaires telles que l'affaire Pawley, 2004) - les enjeux liés à la terre et aux ressources naturelles (p. ex. revendications territoriales des Métis) - les enjeux en matière d'autonomie gouvernementale
<p>E2 comparer les systèmes de gouvernement traditionnels et contemporains des Premières Nations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ décrire le système de gouvernement traditionnel d'une Première Nation particulière de la C.-B. (p. ex. locale) ❑ reconnaître les points communs des systèmes de gouvernement traditionnels des Premières Nations (p. ex. prise de décisions en collaboration/concertation, rôles héréditaires basés sur des liens à la fois matrilineaires et patrilineaires, autorité fondée sur des qualités personnelles) ❑ décrire le modèle contemporain de gouvernement des bandes établi dans la <i>Loi sur les Indiens</i> et en faire une critique ❑ décrire les rôles, responsabilités et réalisations de groupes et de leaders autochtones actuels sur la scène locale, provinciale et nationale
<p>E3 analyser les lois, les politiques et les événements contemporains ayant une incidence sur l'autodétermination des peuples autochtones</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ expliquer l'importance, pour les peuples autochtones, des décisions de la Cour suprême du Canada, en se reportant à des décisions clés dont les affaires Calder (1973), Guérin (1984), Sparrow (1990), Delgamuukw (1991) et Van der Peet (1995) ❑ montrer qu'il comprend les négociations, ententes et processus contemporains liés à la fonction gouvernementale et à l'autodétermination autochtones, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - le processus de négociation engagé par la BC Treaty Commission (Commission des traités de la C.-B.) - le Traité avec les Nisga'a - le projet de loi C-32 (Sechelt)



RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

*Études des Premières Nations
de la C.-B. 12*

**INFORMATION AU SUJET DES RESSOURCES
D'APPRENTISSAGE LIÉES AUX PROGRAMMES
D'ÉTUDES**

Pour voir la liste actuelle des ressources d'apprentissage recommandées, veuillez consulter le site des ressources d'apprentissage :
www.bced.gov.bc.ca/irp_ressources/lr/resource/gradcoll.htm

Collection par classe

Le tableau de la collection par classe regroupe les ressources d'apprentissage par support médiatique et indique les liens avec les composantes et sous-composantes du programme d'études. Le tableau est suivi d'une bibliographie annotée. Les enseignants doivent vérifier auprès des fournisseurs que les renseignements sont complets et mis à jour avant de passer une commande.

On trouvera la politique du Ministère relative aux ressources d'apprentissage sur le site des politiques du Ministère :
www.bced.gov.bc.ca/policy/policies/

